



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

SOUS COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITE (SCDA)

Séance du 24/03/2016

Procès-verbal

Dossier de concession des plages de la ville de PORNICHET

Après examen du dossier, la SCDA émet à l'unanimité un avis favorable au projet.

Observation :

La SCDA conseille au pétitionnaire de mettre notamment en place :

- au niveau des rampes adaptées :
 - une signalétique visible depuis le quai et depuis la mer ;
 - un tapis pour atteindre la mer ;
- au niveau des escaliers des équipements (main courante, revêtement avertisseur, contraste des nez de marches,...) vis-à-vis du handicap visuel.

Fait à NANTES, le 24/03/2016
Le Président de la sous-commission
départementale d'accessibilité


Jean-Christophe BOURSIN